

FICHE TRANSPORT

L'inscription au transport scolaire, qu'il soit géré par le conseil général ou directement par le groupe scolaire, est obligatoire pour l'obtention d'un titre de transport, même s'il n'est utilisé qu'occasionnellement. Vous trouverez sur ce document tous les renseignements concernant les horaires, les arrêts et les secteurs de transport. Les horaires des lignes du conseil général (secteur 1) peuvent faire l'objet de modifications d'ici la rentrée prochaine.

SECTEUR 1

Ce secteur concerne les lignes de bus prises en charge par le conseil départemental. Ce sont donc ces services qui délivrent les titres de transport. Un élève qui souhaite prendre le bus sans avoir de carte devra s'acquitter de 2€ par trajet.

Pour obtenir une carte, vous avez 2 possibilités:

1/ Par internet sur le site des transports du Conseil Départemental: **WWW.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-jura**
Menu: «**Inscription et suivi de dossier en ligne**» puis:

- «**Nouvelle demande**» si votre enfant emprunte le service du conseil départemental pour la première fois.
- «**renouvellement**» dans le cas contraire.

2/ En retirant à la mairie de votre domicile l'imprimé «**demande d'aide aux transports scolaires**» que le département a prévu à cet effet. Remplissez le formulaire et retournez-le à nouveau à votre mairie.

En tant qu'établissement scolaire sous contrat d'association avec l'état, le conseil général du Jura prend en charge les transports des élèves habitant aux environs de Voiteur et pour qui le groupe scolaire fait office d'établissement de rattachement. Les communes concernées par ce régime constituent le secteur 1 (attention, la délimitation de ce secteur varie suivant si votre enfant va à l'école ou au collège). Cependant, afin d'assurer un recrutement plus large, le groupe scolaire de la Salette a mis en place depuis plusieurs années 2 lignes de transports uniquement destinées à ses élèves : l'une au départ de Lons et l'autre au départ de Chaumergy. Les élèves utilisateurs de ces transports font partie du secteur 2. Ce service a un coût très conséquent et c'est pour cela qu'un principe de contribution solidaire a été institué.

LIGNES	ARRETS	MATIN ⁽⁰⁾	SOIR ⁽¹⁾	ECOLE	COLLEGE
Ligne des coteaux nord (Conseil Général) 417	Passenans	07h49	17h36	Hors secteurs ⁽²⁾	Secteur 1 : 9€/mois
	Frontenay	07h54	17h31		
	Ménétru (fontaine)	08h00	17h25	Gratuit	
	Ménétru (Granges bernard)	08h06	17h19		
	Château-Châlon	08h10	17h15		
Ligne des vallées (Conseil Général) 416	Blois sur Seille	07h50	17h38	Gratuit	Secteur 1 : 9€/mois
	Baume les Mrs	08h05	17h30		
	Nevy sur Seille	08h12	17h20		
Ligne des coteaux Sud (Conseil Général) 319	Lons (gare)	07h50	17h35	Hors secteurs ⁽²⁾	Hors secteurs ⁽⁰⁾
	Montain	08h02	17h19		Secteur 1 : 9€/mois
	Lavigny	08h06	17h17		
	Le Louverot	08h08	17h15	Gratuit	
	Le Vernois	08h11	17h13		
	Courbeau	08h13	17h11		
Ligne de la Plaine (Conseil Général) 418	Mantry (Mauffans)	07h35	17h55	Hors secteurs ⁽²⁾	Secteur 1 : 9€/mois
	Mantry (Place)	07h40	17h52		
	Sellières (Poste)	07h47	17h44		
	Toulouse le Château	07h50	17h39		
	Bréry	08h00	17h30		
	Domblans	08h10	17h10		
	St Germain les Arlay	08h12	17h15		
	Plainoiseau	08h17	17h18		

¹ Les horaires et arrêts de bus fournis ici n'ont pas de valeur contractuelle. Ils peuvent être sujets à modifications à la rentrée prochaine

² Le transport des élèves situés hors secteurs est à la charge des parents. L'utilisation des lignes de transports du conseil général se fait sous les conditions et tarifs fixés par celui-ci.